

Impasse Saint-Père

L'impasse Saint Père, cadastré AH 14, était l'une des dernières voies privées sur la Commune. Cela impliquait que tous les travaux (voirie, eau potable, assainissement, électricité, éclairage public...) étaient à la charge des propriétaires.

Dans un souci d'équité par rapport aux autres administrés, le Conseil Municipal a proposé le transfert de l'impasse dans le domaine public communal. Cependant, l'acquisition à l'amiable était impossible car la voie a fait l'objet d'oublis successifs lors des successions et des ventes. La Commune a donc entrepris la reprise de la voirie via la procédure de transfert d'office dans le domaine public communal après enquête publique.

Celle-ci s'est déroulée du lundi 2 novembre 2015 au jeudi 19 novembre 2015 inclus. Le Conseil municipal a ensuite délibéré le 30 novembre 2015 afin d'acter le transfert de propriété.

La dernière formalité à réaliser était l'enregistrement sur le fichier immobilier. Nous avons reçu le 11 juillet l'accord des hypothèques.

L'impasse est donc bien à présent communale.

